



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20260417-2184971-AR

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le : 20/04/2026

### ARRÊTÉ N° ARR\_2026\_289

**Objet** : Arrêté portant délégation de signature à Madame Sophie ETCHEVERRY, Directrice du Logement et du Développement Economique

**LE** Maire de Vélizy-Villacoublay,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2122-19,

**VU** la délibération n° DEL-26-03-20-01 en date du 20 mars 2026, relative à l'élection du Maire,

**VU** le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints au Maire de la Commune de Vélizy-Villacoublay en date du 20 mars 2026,

**CONSIDÉRANT** que les élections municipales se sont déroulées le 15 mars 2026 renouvelant le Conseil municipal dès le premier tour,

**CONSIDÉRANT** que la fin du précédent mandat du Conseil municipal entraîne la caducité de toutes les délégations accordées antérieurement par le Maire aux agents territoriaux,

**CONSIDÉRANT** que l'élection du Maire s'est déroulée lors du Conseil municipal en date du 20 mars 2026,

**CONSIDÉRANT** que l'article L2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé prévoit que le Maire est seul chargé de l'administration, mais qu'il peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer sa signature par arrêté aux responsables de services communaux,

**CONSIDÉRANT** que Madame Sylvie ETCHEVERRY, ingénieur principal, exerce les fonctions de Directrice du Logement et du Développement Economique,

**CONSIDÉRANT** que pour faciliter la bonne marche de l'administration communale, il est nécessaire de lui donner délégation dans les domaines ci-dessous détaillés,

### ARRÊTE

**Article 1** : délégation de signature est donnée à Madame Sylvie ETCHEVERRY, ingénieur principal, exerçant les fonctions de Directrice du Logement et du Développement Economique, pour signer, sous ma responsabilité et sous ma surveillance, les documents suivants :

- Les courriers à l'attention des usagers demandeurs de logements, afin de faire compléter les dossiers déposés ;

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

[www.velizy-villacoublay.fr](http://www.velizy-villacoublay.fr)

- Les courriers de transmission des propositions d'attributaires de logements aux différents bailleurs lorsque la Commune est réservataire.

**Article 2 :** les documents signés dans le cadre de cette délégation devront être revêtus de la mention suivante :

Pour le Maire,

Par délégation,

Sylvie ETCHEVERRY,

Directrice du Logement et du Développement Economique.

**Article 3 :** le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet des Yvelines,
- transmis à Madame la Comptable publique,
- publié sur le site internet de la Commune et au recueil des actes administratifs de la collectivité.

**Article 4 :** le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5 :** Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 17 avril 2026